

ASSOCIATION « BOCAGE GATINE JEUNESSE »

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN DATE DU 03 DECEMBRE 2016

Le 3 décembre 2016, à 9 h à BRESSUIRE, dans les locaux de l'Agglomération du Bocage Bressuirais (Agglo2b).

Les administrateurs de l'association dénommée « Bocage Gâtine Jeunesse » (BOGAJE), se sont réunis en conseil d'administration (CA) sur convocation, faite conformément aux statuts.

La feuille de présence mentionnant les noms, prénoms, adresses et professions des membres présents, a été signée par ceux-ci en entrant en séance, et est annexée au procès-verbal (PV).

André Hérault et Xavier Argenton ont co-présidé cette séance.

Les points suivants ont été examinés :

1. Informations en lien avec le dernier CA

- La convention BOGAJE/Partenaires-maitres d'ouvrage (MO) et la mention Service d'intérêt économique général (SIEG) :

L'ANRU participe au financement du PIA « Les jeunes s'en mêlent (LJSM) » qualifié de service d'intérêt économique général au sens de la réglementation européenne (SIEG).

L'article 1 de la convention entre BOGAJE et le MO stipule que « La convention a pour objet de déterminer les modalités d'exécution et de reversement de la subvention pour l'action (n°+titre) inscrite dans la Convention pluriannuelle relative au Projet « Les jeunes s'en mêlent » N°JE-003-16-303-JEUMEL-0. »

Au regard de ce renvoi systématique à la convention de référence signée entre l'ANRU et BOGAJE, il n'apparaît pas nécessaire de faire apparaître la mention SIEG dans la convention entre BOGAJE et le MO.

Il est rappelé que les conventions BOGAJE/MO doivent être signées avant tout reversement de la subvention.

- Demande de passage en phase 2 : conformément à la convention signée entre l'ANRU et BOGAJE, l'association BOGAJE a envoyé, deux mois avant la fin de la phase 1, une demande expresse de passage en phase 2, accompagnée du rapport intermédiaire de fin de phase 1.
- Adhésion à une Responsabilité des dirigeants d'association : la proposition du bureau d'adhérer au contrat Responsabilité des dirigeants d'association de la Caisse d'Epargne, a été validée par le Conseil d'administration. Au regard du système innovant donné par l'Etat dans le cadre du PIA jeunesse, il s'agit de couvrir l'ensemble des dirigeants de la structure en cas de manquements aux obligations légales et/ou réglementaires.

2. Restitution de l'Assemblée libre des jeunes (ALJ)

L'ALJ de Gâtine et du Bocage s'est déroulée le samedi 19 et dimanche 20 novembre 2016 à l'Escale à Cerizay.

Guillaume GABARD du MRJC, coordinateur de cet événement, a présenté l'organisation du weekend et les grandes lignes des travaux menés par les jeunes. Les informations données dans le document « Retour de l'ALJ » annexé au PV, ont fait l'objet des échanges suivants :

André GUILLERMIC et Jean Michel BERNIER questionnent le volume de participation qu'ils qualifient de relativement faible au regard du nombre de jeunes présents sur les territoires.

Guillaume GABARD explique que le format d'animation d'une ALJ prévoit l'accueil d'environ 70 participants maximum. Il s'agit de proposer un cadre adapté à l'expression, au débat et à la co-construction d'idées d'ordre idéologique et citoyenne. Néanmoins, il souligne que la mobilisation des jeunes sur 2 jours, samedi et dimanche, a été un frein à la participation, constatant une diminution des effectifs le dimanche.

Eliot BERNAUD se dit satisfait de sa participation à l'ALJ qui selon lui répond à une attente des jeunes de se réunir et de débattre dans un cadre en adéquation avec leur mode de fonctionnement.

Hugo AYRAULT ajoute que l'ALJ est une formule intéressante de participation de la jeunesse sur les questions qui les concernent mais qu'elle ne convient pas à tous. Certains ne peuvent ou ne souhaitent pas s'impliquer dans ce type de dispositif participatif, d'autres ne trouvent pas le sujet attrayant.

Charlotte ROBERT indique que nous sommes au début du processus de mobilisation et de participation des jeunes ; que cette première étape contribue à la participation de nouveaux jeunes aux prochaines ALJ par l'expérience de l'organisation, par le bouche à oreille...

Guillaume MOTARD souligne le caractère incontournable de la représentativité de la jeunesse du territoire dans le cadre du Projet LJSM.

Certains membres du CA jugent les propositions qui émanent de l'ALJ relativement utopistes, en décalage avec les besoins identifiés dans le cadre du PIA LJSM. D'autres au contraire, voient des connexions naturelles avec leurs actions à l'image d'un Toit en Gâtine et l'idée des jeunes de l'ALJ de travailler autour la consommation durable.

Il est rappelé que l'ALJ est l'outil emblématique de la participation des jeunes du PIA LJSM. Cependant, il ne peut, à lui seul, répondre à l'ensemble du besoin d'association de la jeunesse qu'appelle le Projet et les actions.

De plus, il existe d'autres formes de participation de la jeunesse qui gravitent autour du Projet :

- Jean Michel BERNIER évoque la distribution d'un questionnaire dans tous les lycées de l'Agglo2B. Johnny BROSSEAU précise qu'il sera proposé aux jeunes de la Mission locale ;
- Mathieu BERARDIN explique que l'action au quotidien des structures de jeunesse contribue à l'expression des jeunes et au recensement des besoins ;
- Les études habitat jeunes lancées par les EPCI concernées et réalisées par l'URHAJ intègrent la consultation de jeunes sur leur projet d'installation à plus ou moins long terme sur les territoires

André HERAULT réaffirme la nécessité de faire confiance aux jeunes qui se mobilisent dans le Projet que ce soit dans l'organisation et dans l'expression de propositions.

Martine CHARGE-BARON souligne l'intérêt de ce débat au cœur des préoccupations du Projet jeunesse qui nous réunit.

Les échanges sont donc suspendus au profit de l'ordre du jour à tenir. Le débat sera relancé à l'occasion de la première rencontre de l'observatoire organisée par le cabinet JEUDEV I, en février 2017.

3. L'observatoire

L'observatoire de la jeunesse, animé par JEUDEV I (JEU nesse – DEVeloppement – Intelligents, SARL de recherche-développement en sciences humaines et sociales spécialisée sur l'adolescence et la jeunesse), permet :

- De partager des données sur la socio-démographie de la jeunesse et l'activité des structures (centres socioculturels, missions locales, résidences habitat jeunes, action sociale du département, de la CAF...);
- De documenter chaque étape de réalisation du projet PIA en présentant un tableau de bord semestriel ; et en consultant régulièrement les différentes parties prenantes pour interroger les dimensions suivantes : les modalités de gouvernance et les processus décisionnels ; la co-construction du dispositif et des actions avec les jeunes ; l'impact des actions sur les trajectoires des jeunes et le renforcement de leur pouvoir d'agir ;
- D'organiser les « rencontres trimestrielles de l'observatoire de la jeunesse » : séances de co-formation élus-professionnels-jeunes sur la base de ces données et résultats, afin de croiser les regards, de donner du sens à l'action conduite, et, le cas échéant, de réorienter certaines actions ou modalités de gouvernance.

Elus, professionnels et jeunes sont actuellement interrogés sur la gouvernance du Projet et sur l'objectif de mailler le territoire en dispositifs d'accueil et d'accompagnement de la jeunesse.

JEUDEV I propose d'animer la 1^{ère} rencontre de l'observatoire autour des résultats de l'enquête et autres données collectées début d'année prochaine. Le conseil d'administration valide la programmation de cet événement à la date du vendredi 17 février 2017 de 18h à 21h sur Parthenay (au campus des métiers).

4. Les modalités de gouvernance du Projet

Au regard de la spécificité de la gouvernance du Projet dont le contenu repose sur le rapprochement de 2 projets de territoire, le bureau souhaite rappeler le rôle spécifique de BOGAJE en tant que porteur du projet LJS M comme inscrit dans la convention signée entre l'ANRU et BOCAGE.

Le rôle de BOGAJE :

- Porteur du Projet LJS M et le seul responsable de sa mise œuvre
- Interlocuteur privilégié de l'ANRU sur l'exécution du Projet : justifie de son avancement, des dépenses réalisées dans ce cadre et reçoit la subvention
- Par l'accord de groupement, est habilité à représenter les partenaires dans le cadre du Projet, à agir comme mandataire et chef de file du groupement
- S'est engagé à réaliser le Projet dans le respect des objectifs du programme tel que décrit en annexe n°1 de la Convention BOGAJE/ANRU.

Ces engagements ont pour conséquence l'arbitrage et la validation par le Conseil d'administration de l'association BOGAJE de toutes orientations physiques et budgétaires du Projet LJSM.

Jean Michel BERNIER rappelle que ces règles sont valables uniquement pour les actions inscrites dans le PIA LJSM et que la politique jeunesse reste de la compétence des EPCI.

Xavier ARGENTON explique que ce rappel des règles du jeu en fin de phase 1 vise à réaffirmer un mode de fonctionnement commun, primordial à la bonne réalisation du Projet.

Lors de la dernière réunion du Comité de pilotage des financeurs qui s'est tenue le 16 novembre dernier, Madame la Sous-Préfète a rappelé que « si des modifications sont possibles elles ne doivent pas, sans réflexion préalable approfondie, modifier les équilibres financiers qui correspondaient aux axes initialement retenus et validés par le CA de l'ANRU. »

5. Articulation des actions 3.6 Grenier de Py, 3.7 TIPIIC et 5.1 Habitat Gâtine

Suite au rappel de l'historique sur la relation entre ces 3 actions et de l'absence d'information à ce jour sur le partage d'une vocation commune en Gâtine, le Conseil d'administration conserve la déclinaison du programme d'actions tel qu'il a été validé au CA de BOGAJE du 3/09/2016.

Guillaume MOTARD ajoute que dans le cadre de l'action 3.7 dénommée TIPIIC, la volonté de la CCPG est de réunir et associer les acteurs locaux au projet du futur espace jeunesse implanté à Parthenay.

Les maîtres d'ouvrage de l'habitat jeune de la Gâtine et du Bocage ont évalué leur besoin de financement à la hausse. Ainsi, le Conseil d'administration valide le transfert de la somme de 141 875 €, correspondant au restant à affecter de l'enveloppe MDA (cf. PV du CA du 22/10/2013), sur l'enveloppe globale de l'action Habitat jeune. Cette somme sera redistribuée en fonction des besoins identifiés dans les études de faisabilité menées pour chaque projet.

Le document intitulé « Répartition budgétaire décembre 2016 » annexé au PV présente les éléments financiers finalisés qui seront intégrés au rapport de fin de phase 1, attendu par l'ANRU.

Le 13 décembre 2016, l'association BOGAJE est auditionnée par le Comité de pilotage national de l'ANRU qui examinera la mise en œuvre effective du Projet d'un double point de vue physique et financier pour son passage en phase 2.

6. Calendrier :

Le Conseil d'administration valide la planification des réunions du CA pour l'année 2017, aux dates suivantes :

- Samedi 1er avril
- Samedi 1^{er} juillet,
- Samedi 30 septembre

L'assemblée générale est fixée au samedi 20 mai 2017.

7. Questions diverses :

Une délégation de BOGAJE, représentative des acteurs investis (élus, professionnel et jeunes) dans le Projet LJSM, a assisté à la **journée nationale dédiée aux 16 projets lauréats**. A la demande de l'ANRU, BOGAJE est intervenu pour partager son expérience sur la participation des jeunes. Réalisé avec les jeunes, ce témoignage a permis d'ouvrir le débat avec les autres projets sur cette question centrale de l'appel à projet.

Le conseil d'administration valide le mandat confié à Alain BIBARD, trésorier de l'association, pour la **signature des remontées de dépenses** à l'ANRU.

1. Prochain CA

Le prochain CA est fixé au **samedi 1^{er} avril 2017 à 9h à Bressuire**, dans les locaux de l'Agglomération du Bocage Bressuirais.

Le 20 décembre 2016.



Dernière minute : suite à l'audition de l'association BOGAJE par le Comité de pilotage national, les co-présidents réunissent le **Conseil d'administration le samedi 14 janvier 2017 à 9h à la Maison de l'emploi de Parthenay**.

Il s'agit de soumettre aux administrateurs l'appréciation du Comité de pilotage national sur la mise en œuvre du Projet LJSM en phase 1 et les ajustements attendus pour le passage en phase 2.